

30 gram.; cantharides pulvérisées, 30 gram.; eau, 300 gram. Mettez toutes les substances dans une bassine étamée, et faites bouillir lentement pendant deux heures, en agitant continuellement. Filtrez à travers une étoffe de laine sans exprimer; entretenez le mélange fondu, en le plaçant au bain-marie dans une bassine très-évasée. D'autre part, prenez des bandes de papier de grandeur convenable, et enduisez-les d'un seul côté avec la composition emplastique, en les passant l'une après l'autre à la surface du corps gras liquéfié. Divisez ensuite ces bandes en rectangles, comme il est dit pour le papier à cautères. La formule ci-dessus donne le papier désigné n° 1. En augmentant de 10 grammes le poids des cantharides, on obtient le papier n° 2.

Ces papiers sont très-convenables pour entretenir les vésicatoires; ils sont d'un usage infiniment plus commode que les pommades employées communément.

MÉDICATION SUDORIFIQUE ET DIAPHORÉTIQUE.

On donne le nom de *sudorifiques* aux médicaments qui augmentent la transpiration cutanée. Cet effet peut être déterminé par des substances appartenant à différentes classes, pourvu qu'elles soient administrées dans un véhicule chaud et abondant: plusieurs médecins prétendent même que la plupart des sudorifiques ne doivent leurs propriétés qu'à l'eau qui leur sert de véhicule. Cela peut être vrai pour quelques-uns d'entre eux; mais il n'est pas moins certain que plusieurs agents ont une action manifeste sur la peau: c'est particulièrement ceux qui sont éliminés par cette voie, et peut-être ceux aussi qui augmentent la fonction de calorification.

On distinguait autrefois les sudorifiques en *diaphorétiques* et en *sudorifiques* proprement dits, selon qu'ils se bornaient à augmenter l'exhalation naturelle de la peau, ou qu'ils allaient jusqu'à déterminer la sueur. Mais cette distinction est abandonnée, parce qu'elle reposait moins sur une différence entre ces médicaments que sur la température et l'état hygrométrique de l'air ambiant.

On peut dire d'une manière générale que, pour faciliter l'action des sudorifiques, on doit les prescrire dans un véhicule aqueux abondant, et qu'il faut placer le malade dans une température douce et à l'abri de courants d'air, en l'enveloppant de bonnes couvertures de laine.

Les médicaments sudorifiques peuvent rendre des services dans un grand nombre de circonstances: ils sont utiles dans les cas où il faut chasser par la voie des sueurs les principes septiques qui peuvent nuire à l'économie: c'est parler le langage de l'ancien humorisme, qui, dans cette circonstance, pourrait bien être l'expression de la vérité. Ainsi, des sueurs provoquées à propos peuvent arrêter dans le début les maladies inflammatoires les plus diverses; mais on emploie particulièrement les sudorifiques dans les maladies chro-

niques; c'est ainsi qu'on les prescrit dans les affections dartreuses et autres phlegmasies chroniques. On les emploie contre les rhumatismes, la goutte, les hydrosies, certaines affections catarrhales. Le plus souvent leur usage accompagne celui des mercuriaux contre les maladies syphilitiques; mais dans ce cas c'est aux sudorifiques végétaux qu'on a recours.

Les sudorifiques sont fournis par le règne minéral et par le règne végétal. — L'*ammoniaque* vient au premier rang parmi les agents diaphorétiques, puis le *carbonate d'ammoniaque* et l'*acétate d'ammoniaque*. — On range au nombre des sudorifiques le *soufre*, les *préparations sulfureuses* et les *eaux minérales hépatiques*. Il est certain que ces médicaments ont une action évidente sur la peau, mais ils agissent aussi comme stimulants généraux. L'*émétique* et plusieurs autres préparations antimoniales peuvent également agir d'une manière secondaire comme sudorifiques.

Le règne végétal fournit plusieurs médicaments sudorifiques; mais leur influence pour provoquer la diaphorèse est plus contestée. Viennent en première ligne le *gaiac*, — la *salsepareille* et la *squine*, — le *sassafras*, — la *douce-amère* (dont nous avons traité précédemment), — les *fleurs de sureau*; — puis arrivent plusieurs médicaments dont l'action diaphorétique est très-contestable, comme la *canne de Provence*, le *roseau à balai*, le *santal rouge*, la *lobélie syphilitique*, les *souchets*, la *scabieuse*, les *écorces d'orme et de tilleul*, la *bourrache*. Plusieurs médicaments appartenant à d'autres sections ont une action évidente sur la peau, et sont souvent employés lorsque l'indication des diaphorétiques se présente; je vais en citer quelques-uns ici. Les *opiacés* devraient peut-être venir au premier rang dans la classe des sudorifiques, s'ils n'étaient mieux placés parmi les narcotiques. On emploie souvent comme diaphorétique, soit la morphine, soit la poudre de Dower. Presque tous les agents de la médication stimulante ont une action sudorifique incontestable. En parlant des cantharides, j'ai insisté sur la propriété qu'ont ces insectes de provoquer des sueurs abondantes; en traitant de plusieurs autres médicaments, et des antimoniaux par exemple, je mentionnerai leur action sur la peau. Mais je dois dire, en terminant cet article de généralités, qu'on ne connaît aucun agent pharmaceutique qui provoque sûrement et constamment la diaphorèse; l'eau seule, et employée comme on le fait en hydrothérapie, peut produire constamment cet effet. Terminons par un article sur les sueurs médicamenteuses, emprunté à M. Duclos (de Tours).

Des principales sueurs médicamenteuses. — Lorsqu'on administre certaines substances, et dans les conditions pathologiques générales ou locales les plus différentes d'ailleurs, il arrive assez fréquemment qu'il se développe à la surface cutanée, ou même du côté des membranes muqueuses, certains phénomènes phlegmasiques, certains exanthèmes intéressants à étudier.

C'est toujours par une action immédiate que se produit l'exan-

thème. Le médicament absorbé est expulsé par les surfaces cutanées et muqueuses, et communiqué à la sécrétion sudorale ou muqueuse des propriétés toutes nouvelles et en général irritantes, en sorte que l'altération qui se manifeste du côté de la peau n'est point un phénomène sympathique, mais bien le résultat de l'action directe du médicament.

Il est à cet égard un fait intéressant à noter, c'est que la rapidité et l'étendue du développement de ces éruptions ne sont point en rapport absolu avec la quantité du médicament absorbé. Tel sujet prend pendant longtemps des doses considérables de copahu, de cubèbe, d'iodure de potassium, sans que jamais apparaisse du côté du système cutané le moindre exanthème. Chez tel autre, au contraire, l'administration des mêmes substances à dose extrêmement faible, et pendant quelques jours seulement, provoquera le développement d'éruptions générales et confluentes. Il y a à cet égard des différences qui ne peuvent être formulées d'une manière générale : elles sont surtout individuelles. Ces susceptibilités si diverses sont de véritables idiosyncrasies.

Opium et ses diverses préparations. — Les éruptions que détermine l'administration de l'opium ou des composés dont il constitue la base sont toujours de nature exanthématique. Le plus ordinairement elles consistent dans de petites taches rouges et parfaitement isolées, qui rappellent, par leur disposition, leur forme, leur durée, les éruptions pseudo-morbilleuses. Ce sont d'ailleurs des faits qu'on rencontre assez rarement, bien que, de tous les médicaments, aucun ne soit d'un emploi plus fréquent que l'opium.

Solanées vireuses. — Ce sont encore des éruptions exanthématiques que produisent les solanées vireuses, et il est vrai de dire qu'elles sont aussi rares que celles déterminées par l'opium.

Tandis que l'exanthème de l'opium est presque toujours pseudo-morbilleux, celui des solanées vireuses est ordinairement pseudo-scarlatineux, c'est-à-dire qu'il consiste en de larges plaques rouges violacées, identiques, quant à leur aspect, avec celles de la scarlatine. Il succède alors à des sueurs généralement assez abondantes.

Oléo-résines. — Toutes les oléo-résines peuvent produire des éruptions cutanées. Aucune n'en détermine plus fréquemment que la térébenthine, et surtout le copahu. L'administration de ces substances provoque, et quelquefois dès le premier jour, des sueurs dont l'odeur accuse bien nettement l'origine, et qui sont suivies du développement d'exanthèmes variés. La forme la plus habituelle que revêtent ces éruptions sudorales les rapproche des deux précédentes. Ce sont ordinairement des exanthèmes, ou pseudo-morbilleux, ou pseudo-scarlatineux. Il est vraiment très-exceptionnel de voir l'usage du copahu ou de la térébenthine amener des éruptions, soit vésiculeuses, soit surtout pustuleuses. Les papules sont une forme moins rare, bien que pourtant elle soit loin d'être commune.

Les éruptions qui succèdent à l'administration du *poivre cubèbe*

sont également de nature exanthématique, et dues, comme les précédentes, à des sueurs dont l'odeur démontre incontestablement l'influence du cubèbe.

Il est peu d'éruptions plus fugaces. Elles ne persistent en général que pendant tout le temps que la sueur conserve l'odeur qui lui a été communiquée par les diverses oléo-résines, et cessent complètement lorsqu'elle est rentrée dans les conditions normales, témoignage évident du fait sur lequel nous ne saurions trop insister, à savoir, que ces éruptions ne sont point des phénomènes sympathiques, mais bien le résultat d'actions immédiates.

Huile de foie de morue. — C'est un médicament qui trouve à chaque instant son opportunité. Dans la plupart des cas, l'huile de foie de morue peut être prise pendant un certain temps sans qu'il se développe du côté de la peau quelque exanthème. Ces éruptions, lorsqu'elles surviennent, sont vésiculeuses, miliaires ou eczéma-teuses.

L'eczéma de l'huile de foie de morue est simple, occupe ordinairement toute la surface cutanée, se manifeste à partir du cinquième ou sixième jour d'administration du remède pour cesser pendant une grande partie de la durée de son emploi. Il arrive pourtant, dans certains cas, que l'eczéma se renouvelle pendant presque tout le temps que l'on continue l'usage de l'huile.

Iodure de potassium. — Les éruptions qu'il détermine quelquefois sont peut-être moins uniformes que toutes celles qui précèdent. Tantôt, en effet, on observe des eczemas, d'autres fois des affections pustuleuses, et, parmi elles, comme forme la plus commune, l'acné. Il semble donc qu'il y ait là une certaine différence; mais qu'on pousse plus loin l'examen, qu'on les étudie pendant toute la durée de leur développement, et l'on constate que ces eczemas prennent bientôt le caractère impétigineux, c'est-à-dire aboutissent en définitive à une affection pustuleuse. La forme varie de l'eczéma impétigineux à l'impétigo et à l'acné; mais au fond c'est toujours une éruption pustuleuse qui résulte, soit tout d'abord, soit en passant par d'autres degrés, de l'absorption de l'iodure de potassium.

Il arrive, dans certains cas, qu'il ne se développe aucune éruption cutanée, mais bien une phlegmasie du côté de quelque surface muqueuse. Les plus fréquents de tous ces accidents produits par l'iodure de potassium sont l'ophtalmie et surtout le coryza, affections essentiellement passagères si l'on suspend l'emploi du remède, tenaces au contraire et ne cédant pas au traitement topique, si l'on continue l'usage de l'iodure.

Les sécrétions sudorales, groupées sous le titre commun de *sueurs médicamenteuses*, ont, dans leur action sur le système cutané, quelque chose de spécial, suivant le médicament qu'on emploie. L'opium, par exemple, ne produit habituellement que des exanthèmes, et même avec la forme pseudo-morbilleuse; les solanées vireuses, des exanthèmes également, mais avec la forme pseudo-scarlatineuse;